

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 21 octobre 2015

**Le 21 octobre 2015** à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays de Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Étaient présents : M. MAILLOT Denis, Président, Mmes : ACHINI Agnès, BAUSSMAYER Arlette, CATTANI Annick, DORE Marie-Thérèse, HURAUX Carine, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, VAUTHIERS Chantal, WYSOCKI Annie, MM : COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DESPREZ Christian, FLEURY Terry, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LAMONTRE Jean François, LEBOBE Thierry, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PELLOUARD Laurent, PIERRE Nicolas, POINSOT Patrick, REMY Claude, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice

Suppléant(s) : M. LEBOBE Thierry (de M. CONTAL FABIEN)

Absent(s) : Mme ALBAR Patricia, MM : DEMERSON PASCAL, DERREZ Jean Pierre, DIEUDONNE Jean-Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HALTZ Hélène à M. PIERRE Nicolas, MM : LEJOUR Jérôme à M. VOIRIN Patrice, LESEUR Philippe à M. MAILLOT Denis, NOIROT Luc à M. KUHNER Gilbert, RUBINI Jacky à Mme BAUSSMAYER Arlette

- **Approbation procès-verbal du 28/07/2015**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 28 juillet 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Présentation Pôle Emploi**

Monsieur Emmanuel JACOB, Directeur de Pôle Emploi de Chaumont présente un diaporama sur les conditions d'accueil des nouveaux demandeurs d'emploi. En effet, une restructuration des services de Pôle Emploi vise à améliorer et réduire les délais d'accueils des personnes s'inscrivant à Pôle Emploi pour la première fois. De même, le suivi et la prise en charge des demandeurs sont modifiés et présentés aux élus communautaires. M. JACOB indique que le Relais Services Publics de la Communauté de communes pour lequel une convention de partenariat avec Pôle Emploi a été signée, peut-être un lieu de premier contact des demandeurs d'emploi. Une formation spécifique va être donnée à Alicia Robinet, agent du RSP. Le Directeur de Pôle Emploi conclut son exposé par la délivrance de données chiffrées sur le territoire communautaire avec des indicateurs portant sur le niveau des demandeurs d'emploi.

- **Présentation des dispositifs territoriaux de la Région**

Stéphanie NAVARRO du Pays de Chaumont présente les différents dispositifs en place au niveau de la Région Champagne Ardenne concernant les aides financières susceptibles d'être accordées aux collectivités.

En attendant le regroupement des 3 régions la Région Champagne-Ardenne a mis en place des règlements d'intervention spécifiques aux territoires, à savoir :

Réhabilitation des logements communaux ; Réhabilitation des bâtiments publics d'associations et soutien aux territoires (aides aux petites communes).

Après présentation des pièces à fournir pour les différents appels à projets, les élus font remarquer la non pertinence de la délivrance d'un audit énergétique dans le cadre de la réhabilitation de logements ou bâtiments très anciens, sans aucune performance énergétique. Ils souhaitent que cette remarque soit rapportée au Conseil Régional.

- **Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor (Rapport n°2015.10.I.01)**

Le Président rappelle l'obligation de délibérer concernant l'attribution d'une indemnité de conseil et budget au comptable public. Il indique que cette délibération concerne Mme Nadège BATSCHELET. Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité l'attribution au taux de 100 % de l'indemnité de conseil à Mme BATSCHELET.

- **Création d'un Syndicat Mixte fermé porteur du SCoT (Rapport n°2015.10.I.02)**

Le Président rappelle que le conseil communautaire avait accepté la création d'un syndicat mixte fermé porteur du Schéma de Cohérence Territorial. Il présente ainsi les statuts et le périmètre de ce futur syndicat, qui font l'objet de la présente délibération.

M. MAILLOT ajoute que les élus de la communauté de communes ont participé à l'élaboration de ces statuts et ont défendu notamment la bonne représentativité de notre intercommunalité. Il remercie Mme DORE, à ce titre pour sa participation active, ainsi que M. COURAGEOT et M. VOIRIN.

M. ROY souligne effectivement que les élus chaumontais souhaitaient une représentation plus forte de la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, approuve le périmètre et les statuts du futur syndicat mixte du Pays de Chaumont.

Le Président remercie les élus de cette décision démontrant un esprit d'ouverture et un intérêt pour le territoire à développer la coopération intercommunale.

Le Président est ensuite interpellé sur la décision du Préfet concernant le schéma départemental de coopération intercommunale. M. MAILLOT indique qu'effectivement, chaque conseil municipal est appelé à se positionner sur ce schéma. Il invite toutefois les élus à ne pas se précipiter et fait part de sa réflexion personnelle à ce sujet.

Depuis quelques années le gouvernement, de quelque confession politique qu'il soit, incite aux regroupements de communes de plus en plus importants. En 2013, le seuil des intercommunalités a été fixé à 5 000 habitants, aujourd'hui il est de 15 000 habitants avec aménagements possibles dans les territoires ruraux.

La CCBBVF ayant légalement la population requise, le Président propose de ne pas changer son périmètre en 2015. Il souhaiterait travailler suffisamment les statuts d'une intercommunalité plus importante en 2020 avec notamment, la communauté d'agglomération. Le syndicat mixte fermé à l'échelle du Pays de Chaumont servira à anticiper ce nouveau mode de fonctionnement intercommunal.

Le Président souligne qu'il ne voit pas l'intérêt de fusionner avec la Communauté de Commune de la Vallée du Rognon, modifier les statuts et tout recommencer en 2020 où il est certain qu'une fusion avec la Communauté d'Agglomération de Chaumont ne pourra pas être évitée. Il préfère que la CDC travaille pour construire l'avenir plutôt que ce que l'avenir se construise sans elle.

M. ROY confirme que pour des raisons de lisibilité de territoire au niveau de la nouvelle grande région, il est nécessaire que la communauté d'agglomération de Chaumont s'agrandisse.

Mme DORE fait remarquer qu'il est inadmissible que l'avenir d'un territoire ne relève que de la décision d'un seul homme, en l'occurrence le préfet qui décide du schéma départemental de coopération intercommunale.

M. VOIRIN souhaite qu'une méthodologie de travail soit mise en place.

Après délibération, les élus souhaitent dans un premier temps, une rencontre avec M. le Préfet concernant sa proposition de carte intercommunale, puis plusieurs réunions afin de déterminer la position du conseil communautaire à ce sujet.

- **Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée.